

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 23 juin à 16h30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Pierre Beaulieu, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger et Fidèle Tremblay. Le conseiller Martin Claveau est absent. La secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe est également présente.

L'avis de convocation prévu aux articles 153 et suivants du Code Municipal pour une séance extraordinaire a été donné.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Orientation du conseil concernant les grandes marées et l'application des règlements d'urbanisme
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant, monsieur Pierre Beaulieu procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-06-179

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Orientation du conseil concernant les grandes marées et l'application des règlements d'urbanisme

2011-06-180

Considérant que depuis plusieurs mois, les représentants du Ministère de la Sécurité Publique et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, demandent aux Municipalités sinistrées du 6 décembre 2010, de suspendre l'émission des permis, tant pour la construction que pour les ouvrages de stabilisation de rives;

Considérant que depuis plusieurs mois on nous promet de semaine en semaine, la venue d'un « cadre normatif » qui ne vient toujours pas;

Considérant qu'il apparaît que ce fameux « cadre normatif » ne sera pas en vigueur avant l'automne 2011;

Considérant que les citoyens de Sainte-Luce qui veulent réaliser des travaux de construction et de protection des berges sont exaspérés de cette situation;

Par ces motifs il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le conseil municipal demande à son personnel autorisé d'émettre des permis, d'appliquer la réglementation municipale en vigueur et d'émettre les permis nécessaires à cette fin, et ce jusqu'à ce que les autorités compétentes aient mis d'autres règlements en place.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

5. Fermeture de la séance extraordinaire

2011-06-181

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance extraordinaire du conseil soit et est levée.

Je, Pierre Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Beaulieu
Maire suppléant

Pierre Beaulieu
Maire suppléant

Nancy Bérubé
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe